

CHAMPIONNATS SUISSES DE PATINAGE ARTISTIQUE 2016

1. Conditions de participation

1.1 Catégorie Minimes (U12)

Filles

En cas de grand nombre d'inscriptions, la commission Figure peut départager les participantes en deux catégories de compétition selon leur âge.

Toutes les filles patinent le programme court et le programme libre.

La championne suisse Minimes monte en catégorie Espoirs (ou plus haut si en possession des tests requis) et ne peut pas défendre son titre.

Les deuxièmes et troisièmes du classement peuvent monter en catégorie Espoirs.

Les heures d'entraînement peuvent être annulées ou raccourcies en cas de nombre de participantes trop important.

1.2 Catégorie Espoirs (U13)

Filles

En cas de grand nombre d'inscriptions, la commission Figure peut départager les participantes en deux catégories de compétition selon leur âge.

Toutes les filles patinent le programme court et le programme libre.

La championne suisse Espoirs monte en catégorie Cadets (ou plus haut si en possession des tests requis) et ne peut pas défendre son titre.

Les heures d'entraînement peuvent être annulées ou raccourcies en cas de nombre de participantes trop important.

Garçons (U14)

Tous les garçons patinent le programme court et le programme libre.

Le champion suisse Espoirs peut défendre son titre s'il remplit les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

Le champion suisse Espoirs peut monter en catégorie Cadets indépendamment des conditions d'âge et de tests.

1.3 Catégorie Cadets

Filles U14

En cas de grand nombre d'inscriptions, la commission Figure peut départager les participantes en deux catégories de compétition selon leur âge.

Toutes les filles patinent le programme court et le programme libre.

La championne suisse Cadets U14 peut défendre son titre si elle remplit les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP. La championne suisse Cadets U14 peut monter en catégorie Cadets U15 indépendamment des conditions d'âge et de tests.

La championne suisse Cadets U14 peut monter en catégorie Juniors indépendamment des conditions d'âge et de tests.

Les heures d'entraînement peuvent être annulées ou raccourcies en cas d'un nombre de participantes trop important.

Filles U15

En cas de grand nombre d'inscriptions, la commission Figure peut départager les participantes en deux catégories de compétition selon leur âge.

Toutes les filles patinent le programme court et le programme libre.

La Championne suisse Cadets U15 monte en catégorie Juniors (ou plus haut si les tests acquis le permettent) et ne peut pas défendre son titre.

Les heures d'entraînement peuvent être annulées ou raccourcies en cas d'un nombre de participantes trop important.

Garçons U16 et couples

Tous les garçons et les couples patinent le programme court et le programme libre.

Les champions suisses Cadets peuvent défendre leur titre s'ils remplissent les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

Les champions suisses Cadets peuvent monter en catégorie Juniors indépendamment des conditions d'âge et de tests.

1.4 Catégorie Juniors

Dames

Le nombre de participantes est limité à 30. La sélection se fait d'après la liste des „Personal Best“. Dernier délai: 21 décembre 2015. En cas de désistement, la patineuse suivante avance d'une place. La liste des participantes devient définitive 72 heures avant le tirage au sort. Tous les Juniors patinent le programme court et le programme libre.

La championne suisse Juniors peut défendre son titre si elle remplit les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

La championne suisse Juniors peut monter en catégorie Elite indépendamment des conditions d'âge et de tests.

Messieurs et couples

Les messieurs et les couples patinent le programme court et le programme libre.

Les champions suisses Juniors peuvent défendre leur titre s'ils remplissent les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

Les champions suisses Juniors peuvent monter en catégorie Elite indépendamment des conditions d'âge et de tests.

1.5 Catégorie Seniors B

Dames

Le nombre de participantes est limité à 12. La sélection se fait d'après la liste des „Personal Best“. Dernier délai: 21 décembre 2015. En cas de désistement, la patineuse suivante avance d'une place. La liste des participantes devient définitive 72 heures avant le tirage au sort. Toutes les dames patinent le programme court et le programme libre.

La championne suisse Seniors B peut défendre son titre.

Messieurs

Tous les messieurs patinent le programme court et le programme libre.

Le champion suisse Seniors B peut défendre son titre.

1.6 Catégorie Elite

Dames

Toutes les dames patinent le programme court et le programme libre.

Messieurs et couples

Tous les messieurs et tous les couples patinent le programme court et le programme libre.

Les patineurs / patineuses Elite qui remplissent les conditions d'âge pour la catégorie Juniors sont admis aussi bien en catégorie Elite qu'en catégorie Juniors. La sélection pour la catégorie Juniors s'effectue suivant la liste des «Personal Best» de la catégorie Juniors.

2. Généralités

2.1 Tirage au sort pour le programme court et ordre de départ pour le libre

Les participants seront départagés en deux groupes pour le tirage au sort – indépendamment du nombre – ("early" avec les nombres de points inférieurs et "late" avec les nombres de points plus élevés) et selon la liste des "Personal Best".

En cas de nombre impair de participants, le groupe avec les "Personal Best" plus élevés sera plus grand. La répartition dans les groupes d'échauffement sera effectuée après le tirage au sort; ainsi, au milieu du champ des participants, peut se trouver un groupe "mélangé".

Les patineurs ayant les nombres de points inférieurs ("early") tirent les numéros de la première partie de la compétition; le groupe "early" est départagé en deux sous-groupes, l'un sans points «Personal Best» et l'autre avec points «Personal Best». Les premiers numéros sont tirés par les patineurs sans points «Personal Best». Ensuite, les patineurs avec points «Personal Best» tirent le restant des numéros du groupe «early».

Les patineurs avec les nombres de point plus élevés ("late") patinent le programme court dans la deuxième partie. Ce groupe est également départagé en deux sous-groupes. Les 12 meilleurs de la liste "Personal Best" tirent les derniers 12 numéros de la fin; les patineurs restants tirent les premiers numéros du groupe "late". Si, dans le groupe "late", on a 12 patineurs ou moins, le groupe ne sera plus départagé.

L'ordre de départ du libre est tiré au sort selon les ISU Technical Rules Single & Pair Skating, Rule 579.

2.2 „Personal Best“ pour la saison 2015/2016

Toutes les catégories

Pour le nombre "Personal Best", tous les résultats obtenus entre le 1^{er} mai 2014 et la date de la compétition respective (pour Juniors et Seniors B: dernier délai 21 décembre 2015) seront pris en compte lors des compétitions suivantes:

- Championnats suisses (toutes les catégories) saison 2014 / 2015
- Compétitions Swiss Cup saison 2015/2016. Les résultats des **Swiss Cup de la saison 2014/2015 ne sont pas pris en considération.**
- Résultats des compétitions du calendrier ISU, concours internationaux inter-clubs de la saison 2014/2015 (ex. Alpenpokal, Heiko Fischer Pokal, etc.*) ainsi que les résultats des CE 2015, CMJ 2015 et CM 2015.

* Veuillez noter que le „Personal Best“ pour les catégories Minimes, Espoirs et Cadets n'est pris en considération que si les contenus des programmes court et libre de ces catégories correspondent à ceux de la catégorie ISU Advanced Novice. La catégorie Advanced Novice doit comprendre impérativement un programme court et un programme libre. Le professeur et/ou l'athlète sont tenus de faire parvenir les résultats à Madame Yvonne Mazahery (yvonne.mazahery@sunrise.ch) (site internet sur lequel on peut trouver les résultats et/ou „Judges Scores“).

Les patineurs qui remplissent les exigences pour plusieurs catégories ont le libre choix de la catégorie. Toutefois, le "Personal Best" pour les championnats suisses sera pris en compte soit dans la catégorie respective soit dans la catégorie en-dessous. Par exemple, un "Personal Best" réussi chez les Juniors peut être pris en compte pour les championnats suisses Elite. Par contre, un "Personal Best" obtenu dans la catégorie Elite ne peut pas être utilisé pour les championnats suisses Juniors.

2.3 Publication, organisation, jurys et panels techniques

Les championnats suisses sont publiés par l'USP, l'organisation et le déroulement est assumé par une association régionale ou par un club en collaboration avec l'USP.

Tous les jurys et panels techniques sont convoqués par l'USP.

Pour toutes les informations voir les règlements techniques de l'USP.

2.4 Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les participants sont à verser sur le compte Postfinance IBAN CH02 0900 0000 8400 5561 2 (PC 84-5561-2) de l'USP au plus tard pour la date (timbre poste) mentionnée dans l'annexe 1 (no. 6 / 2015/2016 / 28.05.2015). Aucune finance d'inscription n'est remboursée.

UNION SUISSE DE PATINAGE
Commission Figure
Sandor Galambos